



Trajets domicile-travail dans la Manche

L'habitat se disperse, l'emploi se concentre



REPÈRES

75 % des salariés résidant dans la Manche changent de commune pour aller travailler. Ils n'étaient que 67 % cinq ans auparavant.

Seul un salarié sur dix quitte le département pour rejoindre son emploi.

En moyenne, 27 km séparent lieu de résidence et lieu de travail. Mais pour la moitié des salariés, la distance est inférieure à 8 km.

La mobilité et la distance domicile-travail varient selon la catégorie socio-professionnelle. Ce sont les employés qui travaillent le plus près de chez eux.

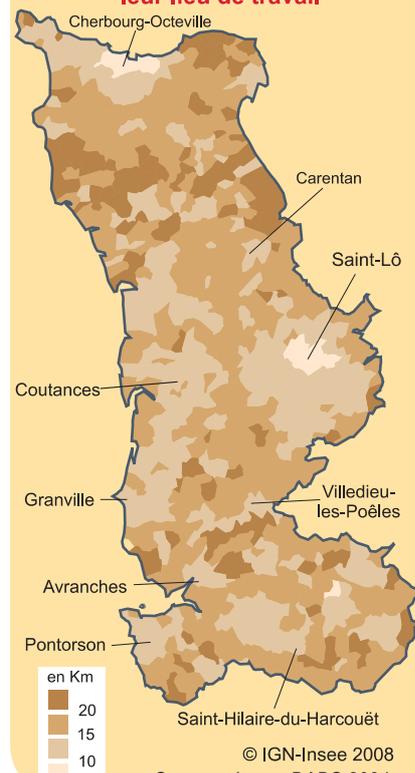
En 2004, 151 000 personnes résidant dans la Manche occupent un emploi salarié hors intérim et hors agriculture. Près de 75 % d'entre eux quittent chaque jour la commune dans laquelle ils résident pour se rendre à leur travail. Cette proportion s'inscrit dans la moyenne nationale et régionale (73 %), bien en-deçà de la moyenne calvadosienne (87 %). Neuf déplacements sur dix effectués entre deux communes distinctes restent cependant circonscrits à l'intérieur du département. Les actifs quittant la Manche pour des raisons professionnelles se rendent essentiellement dans le Calvados (cas de 5 000 d'entre eux) et en Ille-et-Vilaine (2 000). Ils sont 600 à rallier l'Orne et 700 à rejoindre Paris et sa région.

Pour un salarié sur deux, le trajet quotidien n'excède pas 8 km

Qu'ils occupent un emploi dans leur commune de résidence ou une autre commune, les salariés Manchois parcourent en moyenne 27 km pour rejoindre leur lieu de travail. Mais pour la moitié d'entre eux, le trajet n'excède pas 8 km.

111 000 salariés effectuent des navettes quotidiennes entre deux commu-

Distance moyenne parcourue par les salariés pour rejoindre leur lieu de travail



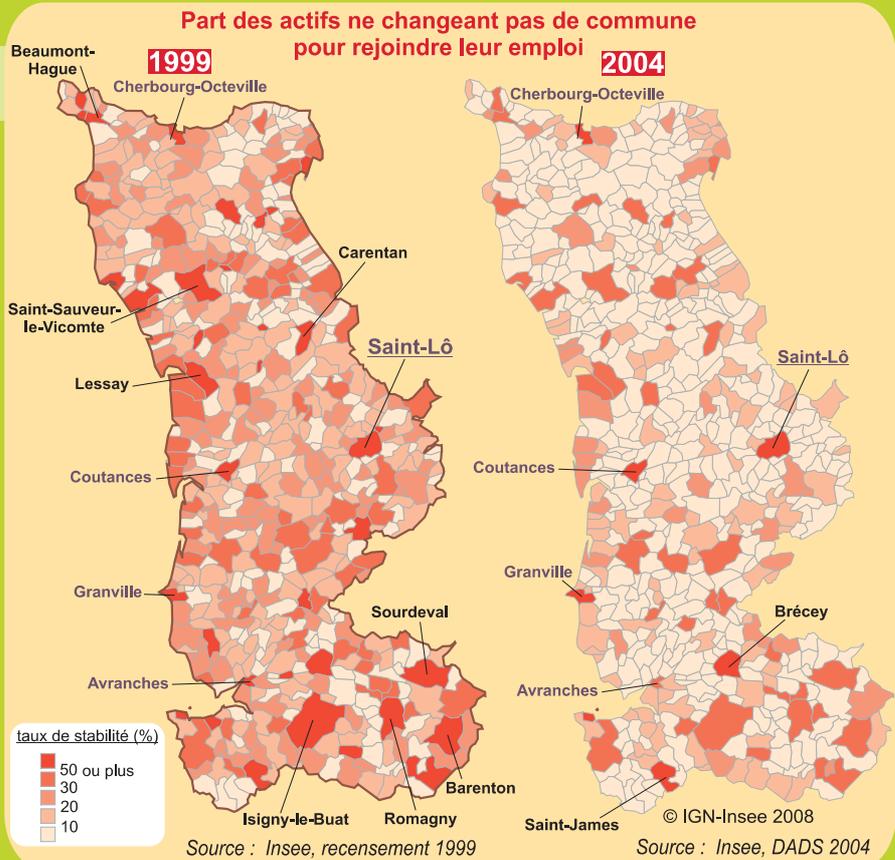
© IGN-Insee 2008
Source : Insee, DADS 2004



ZOOM

Une mobilité accrue

En 2004, trois salariés sur quatre quittent leur commune de résidence pour se rendre au travail. En 1999, cette proportion était de deux sur trois. Le taux de stabilité, qui mesure la part des actifs ne changeant pas de commune pour rejoindre leur emploi, a diminué sur l'ensemble du territoire départemental. Il n'a pas varié dans les pôles urbains mais a surtout reculé dans l'espace rural. Concentration de l'emploi dans les pôles et leur périphérie et choix des ménages de s'installer de plus en plus loin des villes ont provoqué cet accroissement des déplacements.



nes distinctes. En moyenne, leur trajet, 37 km, dure 26 mn par la route en heures pleines. S'ils restent dans le département, cette dernière moyenne s'abaisse à 19 mn et l'éloignement à 16 km. Pour un Manchois sur deux, un quart d'heure suffit pour rejoindre le lieu d'emploi.

Vue au travers des distances, l'accessibilité au travail s'avère peu homogène sur le département. Faible aux alentours des pôles d'emploi, la distance moyenne parcourue par les salariés manchois apparaît plus élevée dans le Nord Cotentin. Le trajet moyen y excède souvent 20 km. Sur ces territoires, un actif sur deux travaille même à plus de 12 km de sa résidence.

L'éloignement des lieux d'emploi se lit aussi au travers des durées de parcours. Aux abords des pôles urbains de Cherbourg et Saint-Lô, très attractifs, le temps de trajet en heures pleines n'est toutefois pas proportionnel à la distance parcourue en raison de la circulation moins fluide qu'en milieu rural.

Le sud-est de la Manche ne se démarque pas de l'ensemble du département par les distances ou les durées moyennes de trajet domicile-travail. Moins nombreux, les actifs migrants-alternants, effectuent quant à

eux des trajets moyens plus longs pour rejoindre leur lieu d'emploi.

Des navettes vers les pôles urbains

Les cinq aires urbaines du département, Cherbourg, Saint-Lô, Granville, Coutances et Avranches, offrent près

de 60 % des emplois salariés du département. Les deux premières en totalisent déjà à elles seules 40 %. Les pôles urbains, villes-centres et communes périphériques directement sous leur influence, concentrent à eux seuls plus d'un emploi sur deux. Plus modestes, les pôles d'emploi de l'espace rural (une vingtaine de communes autour de

Taux de stabilité des actifs : part des salariés travaillant dans leur commune de résidence

	Nombre de salariés* résidant dans la Manche	Taux de stabilité (%)
Cadres	10 300	23
Professions intermédiaires	28 100	21
Ouvriers	43 600	21
Employés	43 200	33
15-24 ans	15 300	12
25-49 ans	84 700	24
50-70 ans	25 200	32
Femmes	68 800	30
Hommes	56 400	23
Ensemble	125 200	26

(*) Hors salariés de l'Etat

Source : Insee, DADS 2004



Nombre d'emplois et d'actifs (salariés et agents de l'État) en 2004

	Salariés résidant dans la Manche		Emplois salariés de la Manche		Taux d'emploi (*)
	Nombre	%	Nombre	%	
Département de La Manche	151 000	100	146 000	100	97
Pôles urbains	51 300	34	74 600	51	145
Couronnes périurbaines	26 400	18	8 100	6	31
Aires urbaines	77 700	52	82 700	57	106
Pôles de l'espace rural	15 100	10	22 400	15	148
Espace rural hors pôles	53 400	35	39 100	27	73
Espace à dominante rurale	68 500	45	61 500	42	90
Communes multipolarisées	4 800	3	1 800	1	38

(*) Pour un territoire, rapport entre emplois et population des salariés résidents. Un taux supérieur à 100 traduit une vocation du territoire plus tôt tournée vers l'emploi. Un taux faible marque lui une vocation résidentielle de l'espace considéré.

Source : Insee, DADS 2004

Carentan, Valognes, Torigni-sur-Vire, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Villedieu-les-Poêles, Mortain, Beaumont-Hague, Pontorson, Saint-James ou Flamanville accueillent 15 % des actifs.

Le lieu de résidence n'est pas le lieu d'emploi

Le département de la Manche compte plus d'actifs résidents que d'emplois

salariés (données hors salariés agricoles et hors intérim). Les couronnes périurbaines, en particulier, où résident 18 % des actifs, offrent peu d'emplois au regard de leur population. L'espace à dominante rurale (hors pôles) se trouve dans cette même situation, à un degré moindre cependant. Leur taux d'emploi, qui mesure le rapport entre emplois et salariés résidents, atteint respectivement 31 et 73 %. En re-

vanche, les pôles d'emplois ruraux et urbains proposent bien plus d'emplois qu'ils n'abritent de salariés. Le taux d'emploi y avoisine 150 %. Cette divergence de "vocation" des territoires donne lieu à des déplacements quotidiens liés au travail, mobilités qui vont croissant.

L'attraction de Saint-Lô s'exerce sur tout le département de la Manche, tan-



MÉTHODE

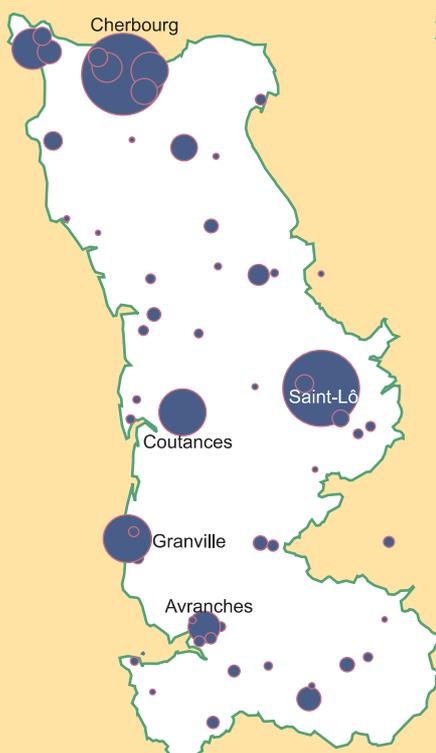
Déclaration annuelle de données sociales

Formulaire commun aux services fiscaux et à certains organismes sociaux, la Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) est remplie par tout employeur et contient, pour chaque salarié de l'entreprise, des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle du poste occupé, les périodes d'emploi et les rémunérations perçues, ainsi que le lieu de résidence.

Le champ des DADS couvre l'essentiel de l'emploi salarié des secteurs privé et semi-public. Il ne comprend pas les salariés de l'État ni ceux des services domestiques. La fonction publique hospitalière et territoriale est en revanche bien prise en compte, de même que les établissements publics comme EDF, La Poste, France Télécom ou la SNCF.

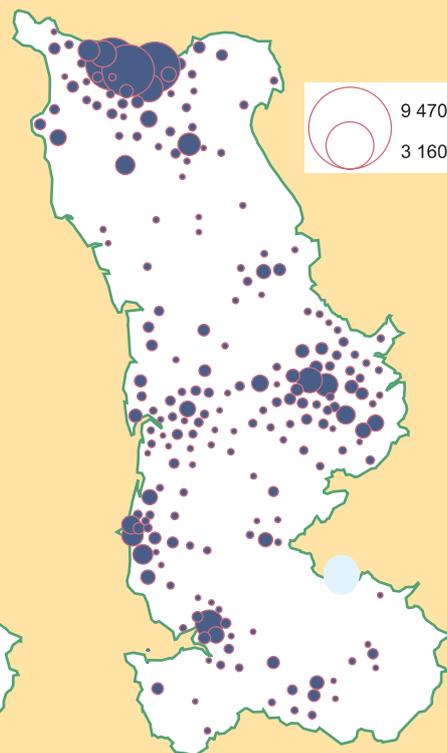
A noter que selon les données du recensement de 1999, donc sur un champ plus large que celui des DADS, les non-salariés migrent beaucoup moins que les salariés : 35 % d'entre eux changeaient de commune pour aller travailler contre 65 % pour les salariés (données nationales).

Lieu de travail des salariés résidant dans la Manche



© IGN-Insee 2008

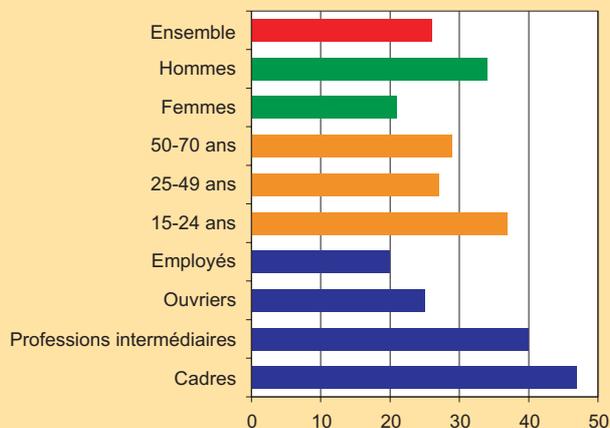
Lieu de résidence des salariés de la Manche



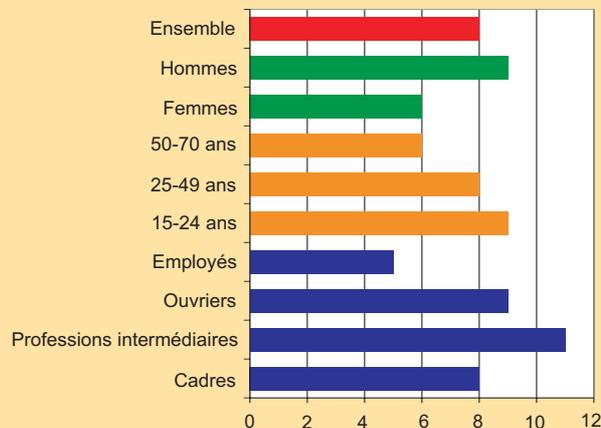
Source : Insee, DADS 2004

Pour les salariés résidant dans la Manche, quel que soit leur lieu de travail

Distance moyenne au lieu de travail (km)



Distance médiane au lieu de travail (km)



Lecture : les salariés qui résident dans la Manche parcourent en moyenne 27 km pour se rendre à leur lieu de travail. Pour la moitié d'entre eux, cette distance est inférieure à 8 km.

Source : Insee, DADS 2004

dis que celles de Cherbourg et des autres aires urbaines sont plus circonscrites. L'aire urbaine saint-loise attire un

millier d'actifs résidant dans l'aire cherbourgeoise. Les déplacements dans l'autre sens sont peu nombreux. Les échanges entre Saint-Lô et l'aire urbaine de Coutances, plus proche, s'équilibrent (600 dans chaque sens). 400 salariés viennent aussi quotidiennement depuis Granville et ses alentours. Ils sont également 600 à quitter chaque jour l'aire urbaine de Caen-Bayeux pour occuper un emploi dans celle de Saint-Lô, quand 600 autres salariés effectuent le trajet en sens inverse.

d'entre eux, commune de résidence et commune de travail sont distantes de moins de 8 km.

Edith NAVELLOU
Insee



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Didier BERTHELOT

Secrétaire de Rédaction :
Charles DESFOREST

Composition PAO :
Françoise LEROND

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2009

Les femmes sont plus nombreuses à travailler dans leur commune

Dans la Manche, les femmes occupent plus fréquemment que les hommes un emploi sur la commune où elles résident : 30 % contre 23 %. Plus mobiles, les salariés masculins parcourent en moyenne des trajets plus longs, tant en termes de distance (34 km contre 21 km) qu'en termes de durée (32 mn en heures pleines contre 21 mn).

La mobilité varie aussi selon la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, deux tiers des employés sont migrants-alternants alors que la proportion s'élève à 80 % pour les ouvriers ou les salariés de professions intermédiaires, et à 71 % chez les cadres. Un employé sur deux réside à moins de 5 km de son lieu d'emploi. Ce sont les cadres qui effectuent en moyenne les plus longs trajets (47 km). Mais pour la moitié



MÉTHODE

Les **distances** routières et les **temps** de trajet (en heure pleine et en heure creuse) entre communes ont été calculés à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Le temps de trajet est donc un temps calculé et non déclaré. C'est le temps nécessaire pour se rendre de sa commune de résidence à sa commune de travail en automobile. La distance est mesurée entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail. En conséquence, pour ceux qui résident et travaillent dans la même commune, la distance est nulle. Par ailleurs, changer de commune ne signifie pas nécessairement parcourir une longue distance, les deux communes pouvant être très proches, voire limitrophes.

Les relations distance-temps ainsi établies de façon conventionnelle n'ont qu'une valeur indicative qui permet cependant de préciser la diversité des situations selon les types d'espaces.